

PROJET ASSOCIATIF DE LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES

(Projet Associatif de Structure – 2010-2013)

1 - Préambule

La période de la jeunesse révèle les transformations profondes d'une société en mutation ; elle renvoie la société à sa capacité à se projeter dans l'avenir, à formuler un projet collectif.

La période allant de 16 à 25 ans est un moment particulier qui marque le passage à l'âge adulte, l'acquisition de l'autonomie et l'émancipation. **Aussi la jeunesse doit être considérée comme un investissement dans l'avenir et non comme des "problèmes à gérer".**

Avec 3 000 jeunes accueillis annuellement la ML Sud 79 est un observatoire majeur de la situation des jeunes sur ses territoires (Pays Mellois, Niortais et Haut Val de Sèvre). Ces jeunes sont particulièrement concernés par les formes d'emploi précaires : la problématique majeure demeurant l'insertion des jeunes sortis de formation initiale sans diplôme (48% des jeunes accueillis).

La Mission Locale assure ainsi une mission de service Public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et ceci en concertation avec tous les niveaux institutionnels (collectivités locales, EPCI, Région, Conseil Général, État et Europe). Elle est ainsi à la croisée des différentes politiques jeunesse, dont elle doit assurer la mise en œuvre coordonnée.

2 - Des missions connues et reconnues depuis près de trente ans.

En Sud-Deux Sèvres, la première Mission Locale a été créée en **1990**.

Les Missions Locales disposent d'une légitimité installée à la fois par des pratiques identifiées et par un corpus fourni de textes de référence :

- Le rapport Schwartz (« Qualifier socialement et professionnellement les jeunes » - 1981),
- le Protocole 2005 des Missions Locales,
- les lois relatives à l'égalité des chances et à la lutte contre la discrimination (mars 2006),
- le manifeste pour une politique ambitieuse de la jeunesse (Union Nationale des ML – Partenaires sociaux, 2009).

Les pratiques professionnelles des Missions Locales reposent sur une convention collective explicitant les compétences et régulièrement actualisée (2001).

Pour se documenter : <http://www.cnml.gouv.fr/documentation/>

3 - Un secteur économique "Pluriel" d'accès difficile pour les jeunes

Le Sud Deux Sèvres (arrondissement de NIORT) comporte un important secteur rural comptant un réseau riche d'entreprises de petites tailles et disséminées sur l'ensemble du territoire (artisanat, service aux personnes, commerce, ...). Cet espace peu maillé par les transports collectifs reste peu industrialisé (quelques entreprises du bois, métallurgie, de l'électronique), peu pourvoyeuses d'emplois pour les jeunes faiblement ou pas qualifiés.

D'autres secteurs d'activité (chimie, industrie agroalimentaire, transport, BTP) y sont présents. Le secteur agricole est marqué à la fois par de grosses exploitations et des secteurs très spécialisés. En urbain, sur le niortais, la physionomie tertiaire des emplois domine avec ceux des secteurs des services (siège des grandes mutuelles).

Ceci appelle au même constat : des entreprises qui ont besoin d'apprendre à mieux intégrer les jeunes dans leurs politiques emplois/métiers.

L'économie sociale constitue une référence pour les acteurs locaux, et peut devenir un point d'appui pour développer des partenariats et des actions.

Cette difficulté à intégrer les jeunes est accentuée par le fait que l'économie locale dans son ensemble a subi de plein fouet la récente crise (la demande d'emploi des jeunes a augmenté de **27 %** entre 2008 et 2009).

4 – Une organisation fonctionnelle

La Mission Locale Sud Deux-Sèvres est aujourd'hui installée comme une structure de référence pour l'insertion socio professionnelle des jeunes sur l'arrondissement de NIORT. Cette identité est le fruit d'une restructuration accompagnée par des consultants spécialisés et par un fort investissement du conseil d'administration actuel.

Cette volonté d'une structure unique s'accompagne du choix de la proximité, avec une organisation territoriale des implantations : trois sites et un réseau de permanences (18 actuellement) pour faciliter la rencontre avec les jeunes et les interlocuteurs locaux.

Pour plus de lisibilité, les actions conduites par la Mission Locale se déclinent selon des axes fonctionnels se partageant les thématiques classiques de l'insertion (accueil, accompagnement, orientation professionnelle, formation, emploi, vie sociale).

Chacun de ces axes sera décliné au travers des objectifs structurants du projet associatif de structure.

Cette structuration est portée par une organisation rationnelle des ressources humaines (cf. organigramme en annexe au projet) :

- **1** Directeur et **3** adjointes responsables des axes fonctionnels :
 - Administratif et Financier,
 - Emploi et orientation,
 - Formation et insertion sociale
- **9** salariées chargées de l'accueil et de l'administratif.
- **18** conseillers dont 7 chargés de coordination et animation des axes emploi/orientation et formation/insertion. A noter : 2 personnes mises à disposition par Pôle Emploi et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
- **3** psychologues.

5 – Des valeurs partagées

L'ensemble des salariés de notre structure associative développe une identité professionnelle spécifique bien soutenue par une formation permanente adaptée.

Forte de sa compétence et de sa sensibilité particulière d'acteur de la politique de la Jeunesse, la Mission Locale constitue un collectif socio professionnel qui se reconnaît et s'affirme dans des valeurs largement partagées au sein des réseaux régionaux et nationaux (ARML-UNML).

- *Engagement de service public pour l'insertion des jeunes.*
- *Respect et valorisation des jeunes et de la jeunesse.*
- *Accueil du jeune dans sa globalité : la prise en compte globale de chaque jeune est l'outil privilégié pour viser la réussite sociale et professionnelle.*
- *Volonté d'être acteur du territoire, à l'écoute des besoins et des demandes.*
- *Volonté d'innover et d'être force de proposition.*

6 – Objectif structurant 1 : Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie

Cet objectif constitue le cœur de métier de la Mission Locale.

Dans le cadre de sa mission de service public, la Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans sortis ou en voie de sortie du système scolaire pour les amener vers une insertion sociale et professionnelle réussie.

6-1 – AIO : Accueil Information Orientation

Dans toute action, l'activité de la mission locale se déploie afin de :

- Diagnostiquer les besoins et les potentialités des jeunes,
- Assurer l'égalité d'accès pour chaque jeune à l'offre de service de la Mission Locale,
- Favoriser l'engagement réciproque,
- Prévenir les risques de ruptures,
- Mobiliser les partenariats nécessaires.

6-2 – Accompagnement

L'offre de service de la Mission Locale en vue de l'accompagnement des jeunes s'articule autour de 4 axes validés par ailleurs dans le schéma organisationnel. (Les étapes du parcours sont contractualisées dans le cadre des dispositifs institutionnels notamment le CIVIS.)

- Accompagnement au choix professionnel
 - Mettre en œuvre un mode d'orientation active avec outils et supports permettant un accès à l'information et à la découverte des métiers.
 - Aménager des mesures d'accompagnement personnalisées.
- Accompagner vers et dans l'emploi
 - Soutenir dans toutes les démarches d'accès à l'emploi pour répondre à la demande du jeune,
 - Travailler autour des représentations à la fois des jeunes et des entreprises,
 - Conforter toutes les collaborations avec les acteurs économiques,
 - Suivre l'intégration dans l'équipe,
 - Conforter le tutorat,
 - Prévenir les ruptures à chaque étape de parcours.

Accompagner vers l'emploi et la formation, c'est aussi mettre en œuvre au bénéfice du parcours du jeune, les mesures et dispositifs proposés par l'État, la Région et le Conseil Général.

- Accompagner vers et en formation professionnelle
 - Construire des parcours vers la formation préqualifiante et qualifiante,
 - Organiser les collaborations avec les organismes de formation,
 - Prévenir les ruptures à chaque étape de parcours.
- Accompagner l'insertion sociale
 - Lever les freins à l'intégration professionnelle par la prise en compte des questions de santé, de logement, de mobilité, de loisirs et d'accès aux droits à la citoyenneté
 - Mobiliser les partenariats nécessaires.

7- Objectif structurant 2 : Participer à la mise en œuvre d'une politique jeunesse

7.1 – Entretenir et développer des partenariats

Une politique jeunesse est fondée sur la mise en mouvement de partenariats de coopération et d'action avec les principaux réseaux d'acteurs impliqués dans l'insertion socio professionnelle des jeunes.

La Mission Locale dans toutes ses composantes s'engage dans ces partenariats à agir pour lutter contre les risques d'exclusion :

- A ce titre, elle dispose d'un réseau solide :
 - D'acteurs institutionnels des champs de l'emploi et de la formation : entreprises, chambres consulaires, Pôle Emploi, Education Nationale, organismes de formation continue...
 - D'acteurs du monde associatif : secteur caritatif, secteur du logement, secteur socio-éducatif et culturel.
- Et d'un ensemble de collaborations bien engagées et à développer en s'appuyant sur les ressources du territoire :
 - Services de l'état (DDTE), Collectivités territoriales (secteurs de l'économie/de l'emploi/des mesures jeunesse)...
 - Partenaires spécialisés du secteur sanitaire et de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

7.2 – Développer notre mission d'observatoire de la situation de la jeunesse

L'équipe des professionnels de la Mission Locale par ses fonctions d'accueil, d'écoute et d'accompagnement est au centre de la compréhension de la situation et des aspirations d'une partie de la jeunesse de ses territoires ruraux et urbains.

Outillée du logiciel « Parcours 3 » et de diverses données, études (chômage, logement, santé...), elle vise à :

- apporter des éclairages en termes quantitatif et qualitatif de la situation des besoins et demandes des jeunes,
- produire et communiquer régulièrement des analyses permettant d'éclairer les acteurs et décideurs publics pour la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et de développer et proposer des projets, des initiatives adaptées pour permettre aux jeunes une insertion durable.

Elle travaille et participe à ce titre aux diverses commissions locales (politique de la ville/contrats de territoire...) et à l'observatoire jeunesse de l'ARML. Elle est membre du service public de l'emploi.

7.3 – Expliquer et promouvoir l'activité de la Mission Locale

Acteur majeur de l'action d'insertion socioprofessionnelle sur un territoire, la Mission Locale des jeunes du Sud Deux-Sèvres se doit de mettre en œuvre une politique de communication à destination des financeurs, des acteurs locaux, des jeunes et de leurs familles afin de faire connaître :

- Son identité spécifique.
- Ses différents champs de compétences.
- Sa capacité de création.

Force de proposition (cf. 7.4), elle se doit de rendre visibles et lisibles ses services sur les territoires en s'attachant en permanence à les actualiser.

- Elle a la volonté de produire régulièrement et à la demande : documents, événements et manifestations. Elle s'attache également à faire entendre ce que vivent les jeunes qu'elle reçoit.
- Elle développe une politique de communication externe diversifiée et programmée dans la durée.
 - o Création d'un site internet, à la fois vitrine de la structure et ressource pour une politique de la jeunesse.
 - o Animation d'un plan de communication en direction des partenaires (communes, communautés, institutions et organismes, entreprises, etc.) et des médias (conférences de presse, reportages.../presse écrite, radios locales...).
 - o Production et diffusion de supports de communication diversifiés.
 - o Amélioration de la signalétique pour faciliter l'accès à tous (usagers, partenaires..).

7.4 - Anticiper les orientations et proposer des actions pour répondre aux problématiques de la jeunesse.

- La Mission Locale souhaite s'affirmer comme force de proposition, comme acteur réactif capable de s'adapter rapidement aux questions d'actualité de son domaine d'expertise, aux demandes partenariales et commandes institutionnelles diverses.
- Elle souhaite également impliquer les jeunes dans son fonctionnement (manifestations et instances dédiées, participation aux instances et événements associatifs...). Cette démarche nouvelle et innovante fera l'objet d'une expérimentation. Elle contribue à illustrer l'affirmation d'une considération positive portée à la jeunesse.

8 – Objectif structurant 3 : Garantir un fonctionnement efficace de la structure

Cet objectif contribue fortement à faire reconnaître la mission locale comme un acteur incontournable de l'insertion des jeunes. Il permet à la Mission Locale de s'affirmer comme « pôle d'excellence » dans son domaine spécifique.

8-1 : Optimiser l'environnement professionnel des salariés

Dans le cadre d'un plan pluri-annuel, la Mission Locale envisage :

- D'étudier les améliorations significatives à apporter aux locaux des divers sites. A Niort, l'installation des conseillers au niveau du rez-de-chaussée, l'organisation de l'équipe de direction et du pôle administratif à l'étage, l'aménagement d'un local pour le personnel (avec possibilité de déjeuner sur place) sont autant de pistes à étudier. Une programmation réaliste sera effectuée.
- D'organiser un classement et une destruction des archives.
- D'instaurer un nouvel accord collectif harmonisé pour les salariés.
- D'optimiser le réseau informatique et de reprographie. *(Avec recours à un professionnel extérieur en appui à un emploi temporaire qualifié : CAE passerelle).*

- De rendre accessible à chacun - de quelque lieu où il se trouve via internet - une base de données et ressources professionnelles.
- De piloter une formation professionnelle adaptée pour tous les salariés. La mission locale **propose actuellement, en s'appuyant largement sur les ressources de l'ARML, une offre de** formation conséquente et bien investie. Des formations spécifiques proposées en dehors du réseau des ML seront également envisagées.

8-2 : Développer la mutualisation et la communication

Outre un fort engagement à mieux communiquer à l'externe (cf. ci-dessus 7.3), la Mission locale souhaite :

- Développer les échanges de pratiques, la mutualisation et l'harmonisation des démarches et outils. L'unanimité se fait sur ce point, afin de permettre la cohésion d'une équipe issue d'horizons divers, afin aussi d'affirmer et préciser un professionnalisme spécifique.
- Animer un réseau collaboratif spécifique au réseau des Missions locales (vie associative, dossiers techniques, dossiers administratifs, indicateurs, bilans, projets, etc.) et en participant aux réseaux professionnels régionaux et nationaux (ARML, UNML...).
- Structurer et développer la communication interne. La nouvelle organisation de la mission locale nécessite, pour s'installer sereinement, une communication interne renforcée. L'équipe de direction fait de ce point un objectif prioritaire.

10 – Suivi et évaluation du Projet Associatif :

Le suivi et l'évaluation du PAS sont assurés par un groupe composé d'administrateurs et de salariés impliqués dans le fonctionnement général de la structure (direction, groupe RH, groupe "information et communication"...). Cette instance se réunit au moins une fois chaque année pour faire le bilan de chacun des objectifs déclinés en actions dans le cadre, entre autres, de la CPO. Pour suivre et apprécier les évolutions, un tableau d'indicateurs est constitué.

Le suivi et les évolutions du PAS sont présentés en bureau et en CA. Les actions sont ainsi reconduites, renouvelées ou arrêtées annuellement. Leur bilan est intégré au compte rendu annuel d'activité. Le bilan annuel du PAS constitue donc tout naturellement un des points examinés en AG.